Rapport financier 2019

La comptabilité du comité départemental de tir à l'arc se porte bien.

Au 31/12/2019, les soldes des comptes sont les suivants :

Compte chèque : 2 587,02 €
Livret bleu : 12 300,74 €

• Caisses: 0€

Les dépenses s'organisent en 4 pôles principalement :

- Les frais kilométriques remboursés lors des formations biannuelles des arbitres = 1 067,60 € (contre 811 € en 2018)
- Les récompenses accordées aux participants au championnat de France = 525 € (contre 735 € pour 2018).

Le comité départemental remercie L'ARMURERIE DU BOCAGE pour son partenariat tout au long de l'année et notamment sa participation pour ces récompenses = 225€

- Les subventions accordées pour aider les clubs :
 - o tenue arbitre = 481€ (et facturé pour 468 € soit 13 tenues)
 - o formation entraineur = 390 €
 - o formation arbitre = 485 €

Pour information, on a remboursé en formation, après l'AG de janvier 2019, la somme de 1 695€ sur le compte de résultat 2018 puis le reste soit 875€ sur le compte de résultat 2019. On a refusé le remboursement d'une facture datant de 2016 et les factures d'assistant entraineur.

- Subventions pour l'organisation des championnats départementaux :
 - o Salle : jeunes = 100€, adultes = 100€
 - o 3D = 50 €
 - o TAE = 100 €
- Location des feux à Pouzauges suite à la panne des chronotirs du CD = 150 €

Les recettes sont concentrées en 3 pôles principalement :

- Licences = 4 441 € (3 605€ en 2018)
- Location matériel mis à disposition des clubs de Vendée : TAE = 388 €, salle = 374 € et 3D = 240€ et trail = 60 €. Soit un total de 1 062 €.

Le résultat pour l'année 2019 est déficitaire de 3 320,77 €.

Voir le compte de résultat et le bilan joint.

Je tiens à noter les abandons de frais kilométriques des membres du conseil d'administration s'élevant aujourd'hui à €.

Il est important de valoriser ce pôle dans les bilans comptable de vos clubs.

Les bénévoles se font de plus en plus rares ! Il me semble important de leur dire qu'ils peuvent avoir un abattement de 66% de leurs frais kilométriques de bénévoles sur les impôts aux revenus.

Il suffit au bénévole de remplir un formulaire d'abandon de frais et le club fournira le cerfa pour avoir le droit à l'abattement.

 \rightarrow Vote du rapport financier

PREVISIONNEL 2020

<u>Dépenses à prévoir :</u>

- Changement des tenues des arbitres : reste environ 10 tenues en attente de livraison ou en future commande soit 360€
- Changement des batteries du Chronotir = 60€
- Réparation ciblerie = idem que 2019
- Changement de certains Egertons = devis de 10 Egertons chez Armurerie du Bocage pour 1478,70€
- Médailles = 1 000 €

Recettes à prévoir :

Suite à la réunion du 12 mars 2019 pour connaître les subventions du FDVA et surtout le fonctionnement, nous avons appris que pour être subventionné il faut présenter un projet complétement innovateur dans l'ouest France.

 \rightarrow A ce jour, nous n'avons pas trouvé, à vos propositions

Stéphanie a chiffré le prévisionnel modifiable selon vos idées et propositions.